

COMITE DE SEINE MARITIME DE JUDO

Organe décentralisé de la FFJDA reconnue d'utilité publique

St Etienne du Rouvray, le 27 Septembre 2016

Objet : Appel à Cotisation « Comité et Ligue »

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Présidents et Professeurs de Clubs,

Mesdames, Messieurs, veuillez trouver ci-dessous le nouveau barème de la Cotisation « Comité et Ligue » pour l'année civile 2017.

COTISATIONS 2017 :

Je vous rappelle que le versement de la cotisation pour l'année civile 2017 est à régler au plus tard pour le **31 mars 2017**.

• (Le calcul du nombre de licenciés, est basé sur la **saison sportive 2015/2016**)

Nombre de licenciés	COTISATION
De 1 à 20 licenciés	120 €uros
De 21 à 50 licenciés	250 €uros
De 51 à 100 licenciés	300 €uros
De 101 à 200 licenciés	350 €uros
Plus de 200 licenciés	400 €uros

Veillez établir UN CHEQUE pour la cotisation à l'ordre du Comité de Seine Maritime de Judo.

Merci de bien vouloir nous faire parvenir votre cotisation dès maintenant ou **au plus tard pour le 31 Mars 2017**

Vous remerciant de transmettre cette information,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes meilleures salutations sportives.

La Présidente,
Gabrielle HELOURY

